

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

## Mairie de Montbron

---

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de conseillers municipaux : 19.

- Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 8 avril 2016.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. Gwenhaël FRANÇOIS, M. Jacques Albert MOREL, M. André ARNAUDET, Mme Aurélie TRUFFANDIER, Mme Danièle BERNARD, Mme Marcelle BUISSON, Mme Justine TERRADE, M. Bernard AZEN, M. Jérôme NICOLAS, Mme Régine MONDARY, M. Didier GENINI, Mme Claudine MICHELY, Mme Lisbeth COMBAUD, M. Sébastien MICHAUD, M. Guy JOYEUX, M. Pascal GUIMARD.

**Absents et excusés** : Mme Christine DUSSAIGNE, M. Laurent CHATEAU, Mme Nicole DELAGE.

**Pouvoirs** : Mme Christine DUSSAIGNE à Mme Claudine MICHELY, M. Laurent CHATEAU à Mme Justine TERRADE, Mme Nicole DELAGE à M. Guy JOYEUX.

**Secrétaire de séance** : M. André ARNAUDET.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016**

Monsieur le maire explique que chaque conseiller municipal a été destinataire dans la convocation et a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016. Il demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention, approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016.

## ORDRE DU JOUR

---

### **1. Impôts locaux : Vote des taux**

#### **Exposé :**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,*

*Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,*

*Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,*

*Vu les lois de finances annuelles,*

*Vu l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016,*

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des principaux impôts locaux, notamment les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, les taux de l'année dernière et le produit attendu cette année à taux constant.

En outre, il rappelle, d'une part, que la Commune s'est engagée, depuis 1995, dans une politique volontariste de non augmentation de ses taux ; Il est donc proposé au Conseil de reconduire cette politique pour la 22<sup>ème</sup> année consécutive.

#### **Résolution :**

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** de reconduire, pour l'exercice 2016, la politique de non augmentation des taux des quatre taxes directes locales et fixe en conséquence les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit : 10.33 pour taxe d'habitation, 13.93 pour la taxe foncière bâtie, 35.00 pour la taxe foncière non bâtie et 13.19 pour la cotisation foncière des entreprises.

## **2. Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune**

(Document comptable consultable en mairie)

## **3. Vote du Budget Primitif 2016 assainissement**

(Document comptable consultable en mairie)

## **4. Vote du Budget Primitif 2016 lotissement**

(Document comptable consultable en mairie)

## **5. Admission en non-valeur des produits irrécouvrés et irrécouvrables de la commune sur l'exercice 2016**

### **Exposé :**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les difficultés et impossibilités du Trésorier à recouvrer certains produits.

Il s'agit plus particulièrement de loyers du logement d'urgence et de locations de la salle des Aînés pour le budget de la Commune pour un montant de **540.49 €**.

### **Résolution :**

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Admet** en produits irrécouvrables le montant nommé ci-dessus.

## **6. Admission en non-valeur des produits irrécouvrés et irrécouvrables du service assainissement sur l'exercice 2016**

### **Exposé :**

Monsieur le maire rapporte au Conseil Municipal les difficultés et impossibilités du Trésorier à recouvrer certains produits. Il s'agit plus particulièrement de redevances assainissement, pour un montant total de **2 003.58 €**.

### **Résolution :**

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Admet** en produits irrécouvrables le montant nommé ci-dessus.

## **7. Subventions exceptionnelles**

### **Exposé :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 410,00 € pour le local Cabrioles qui appartient à la commune. En effet, il doit subir quelques travaux afin de pouvoir répondre à la nouvelle circulaire de la CAF au sujet de la mise en place des repas pour les enfants fréquentant le mutli accueil (halte-garderie). Les services de la DDCSPP, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, obligent à effectuer ces travaux pour les bonnes pratiques d'hygiène et de garantie des denrées alimentaires.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 50,00 € pour participer aux frais des ânes prêtés à la collectivité pour l'entretien des abords de la Grande Fontaine.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

### **Résolution :**

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** de verser à l'association Bandiat Passions une subvention exceptionnelle de **1410,00 €** afin d'aider aux travaux du local Cabrioles,
- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de **50,00 €** pour participer aux frais des ânes.

## **8. Opération « lire en ville »**

### **Exposé :**

Madame Aurélie TRUFFANDIER, adjointe à la culture, présente au Conseil municipal l'opération « lire en ville » qui sera accueillie à Montbron du 6 au 10 juin 2016 pour sa quatrième édition.

La compagnie des Baltringues présentera son spectacle « Comme un gant » qui aura lieu au Vieux château ou au Théâtre de Verdure dont l'entrée sera de 2 € pour les adultes.

Le coût de cette opération sera au maximum de 3 400 €. Une subvention sera accordée par le Département.

### **Résolution :**

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** l'organisation de la manifestation ;
- **Confirme** les engagements financiers de la Commune tels qu'exposés ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander la subvention au Département.

## **9. Animations été 2016**

### **Exposé :**

Madame Aurélie TRUFFANDIER présente au conseil municipal les diverses animations qui vont se dérouler pendant l'été.

Elle rappelle qu'un feu d'artifice est tiré chaque année le 13 juillet au soir. Un devis a été demandé à l'entreprise Arts et Feux, il s'élève à 3 600 € TTC.

Elle informe aussi l'assemblée qu'un concert avec le groupe « Les Howling Stone » se tiendra au théâtre de verdure le 2 juillet 2016. Le cout de l'opération est de 800 € TTC.

Elle soumet au vote ces propositions.

### **Résolution :**

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Valide** les conventions proposées ainsi que toutes leurs dispositions et autorise Monsieur le Maire à les signer,
- **Confirme** les engagements financiers de la Commune tels qu'exposé ci-dessus.

## **10. Convention pour l'utilisation d'un point d'eau comme réserve à incendie avec Monsieur Matthieu BOUSSETON**

### **Exposé :**

Monsieur le Maire expose la défense extérieure contre l'incendie du village de Vergnas et que Monsieur Matthieu BOUSSETON, habitant du village, est propriétaire d'un champ qui possède un point d'eau. Il propose de mettre à disposition de la commune sa réserve à incendie en cas de nécessité.

Monsieur le Maire explique qu'à cet effet, il est nécessaire de faire une convention avec l'intéressé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer d'autres conventions avec d'éventuels propriétaires de point d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie.

### **Résolution :**

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 19 voix pour :

- **Décide** de faire et de signer une convention avec Monsieur Matthieu BOUSSETON,
- **Décide** de joindre la convention à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur Gwenhaël FRANCOIS, Maire, à signer tout document afférent à ce dossier et aux futurs dossiers avec d'éventuels propriétaires de point d'eau.

## 11. Achat de terrains pour la création d'un futur lotissement communal

### Exposé :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter les parcelles AV 0043, AV 0044, AV 0049 et AV 0050 situées au lieu-dit Le Pré du Bourg en zone UB d'une superficie de 68,70 ares, appartenant à Mr et Mme Pierre BARDOU, domiciliés à Le Panissaud 16220 Vilhonneur pour la création d'un futur lotissement communal.

Monsieur le Maire expose que l'achat de ces terrains se fera via l'agence immobilière ANB Immobilier, située 15 rue d'Angoulême 16220 Montbron, pour un montant de 18 000 €.

### Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 19 voix pour :

- **Accepte** cette acquisition au prix de 18 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'agence immobilière l'acquisition des parcelles citées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer chez le Notaire, Maître HAZA, la promesse de vente, l'acte d'achat et tous les documents afférents à cette acquisition,
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater les différents honoraires (Notaire, Géomètre,...) relatifs à l'achat de ces terrains.

## Informations données au Conseil municipal

- Mme Danièle BERNARD expose au Conseil Municipal le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale, voté le mardi 12 avril 2016.
- Mme Aurélie TRUFFANDIER annonce qu'elle a reçu aujourd'hui de la Région, l'information de l'annulation des Nuits Romanes. Elle explique que la compagnie qui devait se représenter à Montbron, l'a contactée pour assurer son spectacle.  
Mme Aurélie TRUFFANDIER va reprendre contact avec eux pour parler des différentes modalités et du coût de la prestation.
- L'année dernière, lors de la soirée du 13 juillet 2015, les sapeurs-pompiers avaient organisé leur traditionnel Bal et ils referont cet événement que tous les deux ans. Le Football et le Handball se proposent de faire un repas avec buvette les années où les sapeurs-pompiers ne feront rien.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.*

Gwenhaël FRANÇOIS

Danièle BERNARD

André ARNAUDET

Christine DUSSAIGNE

Jérôme NICOLAS

Régine MONDARY

Jacques-Albert MOREL

Aurélie TRUFFANDIER

Bernard AZEN

Claudine MICHELY

Sébastien MICHAUT

Marcelle BUISSON

Laurent CHATEAU

Lisbeth COMBAUD

Didier GENINI

Justine TERRADE

Guy JOYEUX

Nicole DELAGE

Pascal GUIMARD